

Réévaluation ou rationalisation

Gilles Lalande

Volume 1, Number 2, 1970

La révision de la politique étrangère du Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700013ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700013ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lalande, G. (1970). Réévaluation ou rationalisation. *Études internationales*, 1(2), 2-5. <https://doi.org/10.7202/700013ar>

En guise d'introduction

RÉÉVALUATION OU RATIONALISATION

Le Canada a entrepris depuis le mois de juin 1968 ce que le gouvernement Trudeau appelle la révision de la politique étrangère canadienne. Plusieurs initiatives ont déjà marqué ce vaste projet. On a dépêché, par exemple, une importante mission ministérielle, en Amérique latine en novembre 1968 et changé le nom du Bureau de l'Aide extérieure en celui d'Agence Canadienne de Développement International. On a ouvert des négociations en février 1969 en vue de l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Une « réduction concertée et progressive des forces canadiennes cantonnées en Europe » a été annoncée le 4 avril 1969. Un projet de loi (bill C-12) visant la création du Centre de recherches pour le Développement international, dont le budget sera de l'ordre de \$30 millions au cours des cinq premières années, a été adopté par la Chambre des communes le 20 février 1970.

D'autre part, des consultations inédites ont été conduites avec des représentants de milieux extérieurs au gouvernement, et notamment avec des spécialistes des affaires internationales dans les universités canadiennes. Des témoignages d'experts, tant canadiens qu'étrangers, ont été entendus par les commissions parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat (les comités permanents sur la défense et les affaires extérieures) dans le cadre d'études parallèles à celles du gouvernement sur les problèmes de la participation du Canada à l'OTAN et à NORAD, sur les relations canado-américaines et sur les relations entre le Canada et les pays des Caraïbes. Enfin, des équipes spéciales du ministère des Affaires extérieures ont préparé un Livre blanc sur la politique étrangère canadienne dont la publication est attendue pour la fin de juin 1970.

Il est néanmoins évident qu'il serait prématuré de ten-

ter d'évaluer à ce stade-ci la portée réelle du projet de révision de la politique extérieure. D'ici la publication par le gouvernement du Livre blanc sur la politique étrangère canadienne, on pourrait même douter qu'il soit utile ou opportun de faire plus que des hypothèses sur l'esprit qui préside effectivement à cette révision.

À s'en tenir à certains indices, on pourrait croire que plusieurs des gestes inscrits dans le cadre de cette révision tiennent plus au déblocage qu'au changement profond, plus à des différences d'accent qu'à des modifications de substance. Il ne fait aucun doute, par exemple, que l'établissement récent de relations diplomatiques avec le Vatican ne dépasse pas en signification la réalisation d'un vœu cher à toute une génération antérieure de Canadiens d'expression française. De même l'éventuelle reconnaissance diplomatique de la République populaire de Chine ne saura être interprétée, le moment venu, que comme la traduction dans les faits d'une intention maintes fois répétée par plusieurs sinon tous les ministres canadiens des Affaires extérieures depuis 1949.

Devant certaines déclarations officielles, on serait peut-être tenté d'opter carrément pour l'hypothèse d'une réévaluation ou d'une redéfinition de la politique étrangère canadienne. Ainsi la déclaration du ministre des Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à Calgary le 1^{er} mars 1969, devant les membres de l'Institut Canadien des Affaires Internationales, qui indiquait que le gouvernement canadien se préoccupe d'abord du rendement de sa politique extérieure et de sa politique de défense. Ainsi l'annonce faite le 4 avril 1969 par le premier ministre Trudeau à l'égard de la politique de défense qui laissait clairement entendre que le gouvernement canadien ne peut, dans le cadre de la révision, que confirmer l'orientation fondamentale de la politique extérieure du Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale.

C'est à l'appui de cette thèse d'ailleurs que nous présentons dans ce numéro l'article de Peter C. Dobell, directeur du Centre parlementaire sur les affaires étrangères et le commerce extérieur. Le lecteur y constatera que, vu dans une perspective historique, le Canada ne fait présentement que reprendre à travers une participation progressivement réduite à l'OTAN l'une des lignes de force de sa politique extérieure d'après-guerre.

Il y a toutefois à l'opposé de ce point de vue l'hypothèse tout aussi valable d'une révision en bonne et due forme par le gouvernement Trudeau de la politique exté-

rieure. Cette approche est d'autant plus plausible qu'elle s'appuie sur une déclaration importante du Premier Ministre en date du 29 mai 1968, dont l'essentiel allait d'ailleurs figurer en bonne place au programme du parti libéral fédéral pour la campagne électorale de juin 1968. Tout en reconnaissant que « la révision des politiques est une des tâches constantes de tout gouvernement », M. Trudeau avait alors pris soin de souligner que son gouvernement désirait « examiner d'un oeil nouveau les données fondamentales de la politique étrangère canadienne » et qu'il entendait « veiller à ce que nos politiques, à l'avenir, s'accordent avec nos ressources et nos besoins nationaux, avec notre capacité de remplir les obligations légitimes du Canada dans les affaires mondiales... » Et comme pour renforcer ce point de vue incontestablement fondamentaliste, M. Trudeau avait déclaré, d'autre part, que le gouvernement canadien voulait réviser sa politique étrangère « parce qu'il était convaincu que depuis quelques années, de profonds changements s'étaient opérés au Canada et dans le monde... »

Puisque telles ont été les intentions avouées du gouvernement Trudeau en la matière, et que celui-ci reste bien sûr le premier responsable de cette révision, il nous est apparu indispensable de faire une large place à cette hypothèse dans le présent numéro. Notre intention n'a pas été cependant de prendre parti pour ou contre cette façon de voir. Nous avons cherché au contraire à mettre le lecteur en mesure d'apprécier par lui-même certaines données qui nous paraissent particulièrement importantes et qui, dans le cas d'une véritable révision, devront faire l'objet d'une considération attentive par tous les intéressés.

Nous croyons en effet que toute velléité de modification, de changement, et « a fortiori » de réorientation de la politique étrangère canadienne, devra tenir compte de certaines forces profondes ou de certains facteurs que nous croyons être de conditionnement ou de détermination. D'aucuns y verront la marge de manœuvre dont dispose le Canada en politique étrangère. Sans prétendre être exhaustif dans l'examen de ces conditions, nous estimons toutefois pouvoir offrir au lecteur dans ce numéro un éventail de considération de la plus haute importance. Le texte de Claude Masson du département d'économique de l'université Laval, en mettant en relief les contraintes qui s'exercent sur l'économie canadienne, rejoint une donnée fondamentale, celle de la situation géopolitique du Canada. Le texte de John Holmes, Directeur général de l'Institut Cana-

dien des Affaires Internationales, en insistant sur le fait que le Canada s'est délibérément intégré à un réseau d'organisations internationales depuis 1945, montre la grande influence que l'institutionnalisation des relations internationales a toujours eue sur la politique étrangère canadienne. Cette thèse d'ailleurs a pour ainsi dire été vérifiée lorsque dans les premiers mois de la révision, le gouvernement canadien a dû précipiter sa prise de position à l'égard de l'OTAN pour ne pas gêner indûment la célébration du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de l'Atlantique Nord en avril 1969. Enfin, le texte de Louis Sabourin, Directeur de l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa, révèle à quel point les facteurs internes ont joué et pourront encore jouer dans la détermination d'une politique extérieure canadienne « révisée ». Il convient peut-être de noter que le professeur Sabourin rejoint par là une préoccupation qui transparaît dans plusieurs déclarations officielles des derniers mois, notamment celle du 17 janvier 1970 de l'honorable Mitchell Sharp devant la Jeune Chambre de Commerce d'Edmonton, dans laquelle le ministre des Affaires extérieures soutenait que la politique étrangère n'existe pas pour elle-même mais qu'elle est « plutôt une dimension extérieure de la politique intérieure ». C'était dire en peu de mots, qu'ajouté au thème du réalisme qui, selon le premier ministre Trudeau, « devrait être le mot d'ordre de nos visées internationales », le caractère essentiel de l'opération en cours pourrait en être un qui ne soit pas à proprement parler de révision, ni de réévaluation, mais bien de rationalisation de la politique étrangère du Canada.

Gilles LALANDE
Directeur du Département
de science politique,
Université de Montréal

SUIQUE

Nous rappelons que le premier Congrès de relations internationales de Québec, dont le thème était LA CHINE EN ASIE ET DANS LE MONDE, avait été organisé conjointement par le Centre de politique étrangère de Paris et le Secrétariat général pour le Québec de l'ICAI.